

ORDONNANCE COLLECTIVE

INITIER UNE RADIOGRAPHIE DE LA CHEVILLE OU DU PIED		OC-D-2
Date d'entrée en vigueur 18 décembre 2003	Date de révision 11 novembre 2014	
Remplace l'ordonnance collective : Ordonnance collective pour examens radiologiques version du 18 décembre 2003		
Professionnels habilités à exécuter l'ordonnance Les infirmières et infirmiers habilités qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.		
Secteurs d'activité visés <ul style="list-style-type: none">• Centre de services Avellin-Dalcourt :<ul style="list-style-type: none">➤ Direction des soins infirmiers et des programmes services➤ Programme santé physique : service des urgences (triage)		
Personne, groupe de personnes ou situation clinique visés L'ensemble de la clientèle de 12 ans et plus des secteurs visés.		
Activités réservées de l'infirmière <ul style="list-style-type: none">• Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.• Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.		
Médecin répondant <ul style="list-style-type: none">• Médecin du service des urgences• Médecin traitant		
Indications et conditions d'initiation	Infirmière du triage au service des urgences CHEVILLE Demander une radiographie de la cheville seulement si : <ul style="list-style-type: none">• histoire de traumatisme récent (moins de 7 jours) :<ul style="list-style-type: none">➤ inclusion : coup, écrasement, lacération, chute, etc.;➤ exclusion : mouvements répétitifs, surutilisation, œdème d'origine inconnue; <p style="text-align: center;">ET</p> <ul style="list-style-type: none">• présence d'une douleur dans la zone malléolaire (A); <p style="text-align: center;">ET</p>	

- présence **d'au moins un** des critères suivants selon la règle d'Ottawa pour la cheville :
 - douleur osseuse au bord postérieur ou pointe de la malléole externe (zone de 6 cm) **(B)**;
 - douleur osseuse au bord postérieur ou pointe de la malléole interne (sur une zone de 6 cm) **(C)**;
 - incapacité de faire quatre pas complets tout de suite après le traumatisme ou lors de l'évaluation au triage.

PIED

Demander une radiographie du pied seulement si :

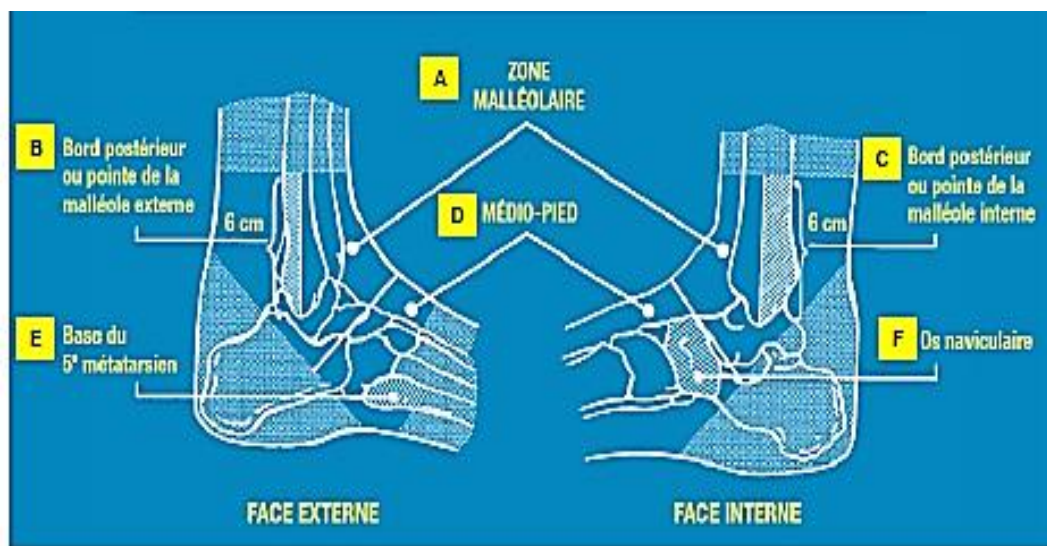
- histoire de traumatisme récent (moins de 7 jours) :
 - **inclusion** : coup, écrasement, lacération, chute, etc.;
 - **exclusion** : œdème d'origine inconnue;

ET

- présence de douleur au médio-pied **(D)**;

ET

- présence **d'au moins un** des critères suivants selon la règle d'Ottawa pour le pied :
 - douleur osseuse à la base du 5^e métatarsien **(E)**;
 - douleur osseuse à l'os naviculaire (ou scaphoïde) **(F)**;
 - incapacité de faire quatre pas complets tout de suite après le traumatisme ou lors de l'évaluation au triage



Conseillère en soins infirmiers

Demander une radiographie du pied dans le cadre d'un suivi de soins de plaies en présence d'une plaie avec structure exposée (os, tendons, muscles) ou d'un usager diabétique ayant une plaie montrant des signes d'infection.

Intentions thérapeutiques	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer la possibilité d'une fracture. • Accélérer l'évaluation de l'usager avant la prise en charge médicale. • Éliminer la présence d'une ostéomyélite.
Contre-indications	<ul style="list-style-type: none"> • Enfant de moins de 12 ans • Femme enceinte
Limites/Référence au médecin	<ul style="list-style-type: none"> • Altération de l'état de conscience qui rend l'évaluation impossible. • Signes d'atteinte neurovasculaire au membre touché. • Fracture ouverte • Histoire de chirurgie à la cheville ou au pied • Déformation du membre
Directives	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'examen de la région ciblée ainsi que de l'articulation proximale et distale : douleur, œdème, pouls distaux, remplissage capillaire. • Si la patiente est en âge de procréer, vérifier avec elle s'il y a possibilité de grossesse. Si doute, effectuer un B-HCG urinaire (référence : ordonnance collective OC-D-5 Initier un B-HCG urinaire). • L'infirmière doit inscrire sur la requête de radiologie : <ul style="list-style-type: none"> ➢ la localisation anatomique de la douleur; ➢ autres renseignements cliniques pertinents tels que : chute, trauma/accident, œdème, limitation des mouvements ou toute autre condition sous-jacente importante à communiquer au radiologiste.
Références aux méthodes de soins de l'AQESSS	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du pouls • Test rapide de grossesse
Sources	<p>DURAND, Suzanne; Joël BRODEUR et Marie-Josée PAQUET. <i>Le triage à l'urgence : lignes directrices pour l'infirmière à l'urgence</i>, OIIQ, 2007.</p> <p>BACHMANN, L, et autres. <i>Accuracy of Ottawa ankle rules to exclude fractures of the ankle and mid-foot; systematic review</i>, BMJ, 2003; 326 :417-23.</p> <p>BRYANT, R, et D NIX. <i>Acute and chronic Wounds : Current management concepts</i>, 3^e éd., Mosby, 2007.</p> <p>CSSS DE LA VALLÉE-DE-L'OR. <i>Ordonnance collective no.19 : Radiographie simple de la cheville et du pied.</i></p>

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Dr Rémi Bellemare, chef du service d'imagerie médicale

Date : 2003-11

Johanne Bergeron, chef de programme accueil, archives,
services diagnostiques et pharmacie

Date : 2003-11

Validée par :

Original signé

Jocelyn Milot, inf., M.Sc.
Directeur des soins infirmiers
et des programmes services

Date : 2003-11

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvée par :

Original signé

Dr Martin Lamy
Président du CMDP

Date : 2003-12-18

PROCESSUS DE MISE À JOUR

Révisée par :

Annie Dubé, conseillère cadre intérimaire en soins infirmiers

Date : 2014-10-31

Andréanne Jetté, infirmière clinicienne

Date : 2014-10-31

Personne consultée :

Dre Rosalie Bilodeau, urgentologue et chef du service des urgences

Date : 2014-10-31

Validée par :

Jocelyn Milot, inf., M.Sc.
Directeur des soins infirmiers et des programmes services

Date : 2014-11-10

Présentée au CMDP

Date : 2014-11-11